

Charte du Marché du Gratuit

En participant au Marché du Gratuit du jeu et du jouet du 24 /11/13

... En tant que **donneur**, je m'engage à :

- Déposer des jeux, jouets, livres pour enfants, déguisements, instruments de musique, matériel de bricolage, jeux d'extérieur, CD, **propres et en bon état**
...
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les objets ne répondant pas aux critères émis dans la charte du marché de gratuit,
- Reprendre les objets non acceptés au moment du dépôt ;

Un jouet en bon état ?

- Des livres avec toutes les pages
- Des peluches propres et impeccables
- Des puzzles et jeux de sociétés complets
- Des jeux à piles (avec ou sans) qui fonctionnent

Des doutes ? Contacter Esmeralda Gonzalo au 0474 /25 66 42 (de 9h à 19h) et Diane Huppert au 0474 /77 97 04 (de 19 à 22h).

... En tant que **preneur**, je m'engage à :

- Ce que mon enfant emporte le nombre de jeux ou jouets précisé le jour du marché (compte tenu des dépôts)
- N'emporter que ce qui peut réellement servir à mon enfant et sans but lucratif ;
- N'entrer qu'une seule fois dans la salle ;
- Ne pas contester un objet à une personne qui l'a préalablement choisi.

Vous n'êtes pas obligés de donner pour recevoir...

Cette manifestation (de particulier à particulier) est organisée en partenariat avec Freecycle Bruxelles (Etterbeek) dans un but de solidarité et d'anti-gaspillage. Ils veilleront à la qualité des objets déposés.

Le marché du gratuit n'est pas accessible aux brocanteurs.

Merci pour votre collaboration !

